

mla

LES NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bimensuel édité par la
Fédération de Loire-Atlantique
du Parti Communiste Français

Numéro 748 du 13 février 2003 - Prix 0,38 €



Contre la guerre en Irak

Samedi 15 février à 15 h
Place du Commerce à Nantes
au Paquebot à St-Nazaire



Vite lu

Ce qui marque chaque jour la vie sociale et politique aurait peut-être nécessité d'augmenter la pagination de ce premier numéro des Nouvelles de février.

Notamment, quand il y a quelques semaines, nous décidions d'ouvrir le dossier du projet de loi du gouvernement sur la décentralisation d'une manière interactive.

Etre dans cette situation augure bien d'un réel mouvement dont nous ne pouvons que nous féliciter et que nous essayerons de traiter dans notre journal.

Retraites, plans sociaux, libertés syndicales, 32^e Congrès du Parti Communiste Français, risque de guerre en Irak... autant de sujets que nous aborderons dans ce numéro, en même temps que nous reviendrons sur une période grave de notre histoire : le procès des 42 à Nantes en 1943.

YC

Le 15 février pour empêcher la guerre

Non, M. Bush, «les jeux ne sont pas faits !», il est encore possible d'éviter la guerre. En France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, dans toute l'Europe, l'opposition à l'aventure militaire voulue et préparée par l'administration américaine se renforce : 3 européens sur 4 n'en veulent pas.

Aux Etats-Unis même et dans le monde entier s'exprime avec une force croissante le refus d'une guerre injustifiable dont on sait bien les conséquences tragiques qu'elle pourrait avoir pour les peuples irakien et kurde qui ont déjà tant souffert de la dictature féroce de Saddam Hussein, pour tout le Moyen-Orient et pour les relations internationales elles-mêmes, tellement l'unilatéralisme agressif des Etats-Unis suscite d'inquiétudes et de tensions nouvelles.

Le 15 février, dans 40 capitales du monde, dont 25 en Europe, dans de très nombreuses villes de France, auront lieu de grands rassemblements anti-guerre, exprimant l'exigence d'un monde de paix, de sécurité, de démocratie.

Les Etats-Unis veulent la guerre, selon leur calendrier, en fonction de leurs intérêts pétroliers, de leur stratégie. Peu leur importe si cette politique se heurte à l'opinion mondiale.

La France, l'Allemagne, la Belgique et d'autres Etats, membres ou non du Conseil de Sécurité de l'ONU, appellent à la poursuite des inspections de l'ONU et refusent qu'une deuxième résolution ne vienne ouvrir un recours à l'usage de la force. Des propositions importantes ont été avancées qui contredisent la stratégie américaine.

La responsabilité des européens est grande. Nous appelons les autorités françaises à s'opposer jusqu'au bout à la guerre et à user de leur droit de veto contre toute résolution qui ouvrirait la voie à une aventure militaire.

Le 15 février, journée mondiale contre la guerre, nous serons encore des millions en France, sur tout le continent européen, aux Etats-Unis, dans tous les pays où il se passera quelque chose, à faire entendre le refus de la politique du pire.

Pontchâteau :
une élection cantonale
partielle

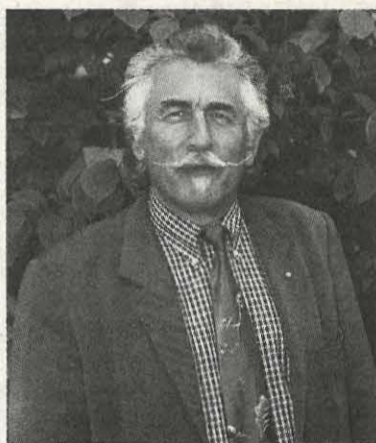
Le décès du maire UMP de Pontchâteau, également Conseiller général du canton, va entraîner une nouvelle élection partielle, qui devrait se

dérouler les 23 et 30 mars prochain.

Les communistes du canton ont désigné notre camarade Marc JUSTY, maire de SAINT-JOACHIM qui avait été le candidat du Parti Communiste lors de l'élection de 2001, pour ce nouveau scrutin.

Lors du précédent scrutin, Marc JUSTY avait obtenu 1648 voix, soit 17,21%.

Dominique DAVID avait été élu au 1^{er} tour avec 53,47%.



De vous à moi

Tiens mon œil, tu crois vraiment que Raffarin va nous faire des cadeaux ? Depuis huit mois, toutes les décisions gouvernementales et les votes de l'Assemblée nationale vont dans le même sens. A droite toute et tout pour les patrons.

Je ne sais pas et je ne crois pas, que si ceux qui au printemps dernier ont décidé de donner une leçon à la gauche ont bien mesuré toutes les conséquences de leur vote. Certes, et je ne cesse de le penser, la politique menée par Jospin ne répondait pas aux attentes du peuple, mais aujourd'hui une chose est claire, celle menée par Raffarin répond bien à la demande des patrons et des nantis.

Quand on sait par exemple, que l'impôt sur les grandes fortunes représente seulement 1% des recettes fiscales, c'est encore trop pour Raffarin qui vient de décider de modifier les règles de cet impôt. C'est ainsi qu'il a consenti un cadeau direct de 500 millions d'euros à quelques nantis au travers du pays.

Soyons clairs, ni vous ni moi ne verrons le moindre centime de ce fabuleux pactole, au contraire même, on va vous enlever un peu de remboursement sécu, un peu d'allocation de dépendance pour les personnes âgées, un peu d'allocation chômage et... pour le SMIG ne soyez quand même pas exigeant, la situation ne permet aucune folie...

Tiens au fait...saviez-vous que 1400 contribuables de notre région ont été imposés sur la fortune en 2002, pour un montant de 10,68 millions d'euros... une bricole quoi... Cela montre bien que la misère «pour des foyers qui se faisaient lourdement pénaliser au risque de voir leur patrimoine remis en cause», ce n'est pas que chez les autres...

Bref, les fortunes taxables ont doublé entre 1990 et 2000, il n'y a pas trop à craindre pour eux dans la période prochaine, à moins que l'on décide de filer un sérieux coup de pied dans cette foutue fourmière.

J'oubliais, saviez-vous aussi, que l'instigateur de ce magistral cadeau aux détenteurs des grandes fortunes, n'est autre que notre cher ministre de l'économie Francis MER, qui est parti du groupe sidérurgique Arcelor et qui actuellement «dégraisse» avec quelque 225 000 stock-options représentant la bagatelle de 3,5 millions d'euros. Comme disait ma grand-mère, on n'est jamais mieux servi que par soi-même...

Y.C.

(Re) construire une activité de proximité

par Yann Vince

L'offensive du gouvernement et du Medef visant à franchir une nouvelle étape de l'adaptation de notre pays à un capitalisme financiarisé et mondialisé, la volonté des forces réformistes – PS, Verts – de se placer dans une perspective d'alternance politique sans projet alternatif aux choix libéraux, nécessite la construction d'une politique alternative de gauche. Quelles responsabilités en découlent pour le parti communiste ? C'est précisément l'une des questions que les communistes se posent dans la préparation de leur congrès.

Porteurs d'un projet politique de nature à rompre avec les logiques libérales, notre parti a besoin de le rendre lisible, d'en faire un outil pour rassembler

des majorités d'idées (par exemple sur les retraites). Cela implique que les communistes se tournent plus résolument vers les gens et déploient pour cela une intense activité de proximité.

En adoptant lors de leur 31^e congrès de nouveaux statuts, les communistes se dotaient de nouveaux espaces d'activité – à côté des cellules, d'autres lieux de type «réseaux», «collectifs» – dans l'objectif non pas de réduire ce qui existait mais de développer dans leur diversité des outils de proximité. Par ailleurs la réunion en assemblée générale de section des adhérents devait répondre au souci de développer la souveraineté de tous les communistes. Or, l'affaiblisse-



ment de l'organisation a pu nous conduire à négliger la recherche du développement de

lieux d'activité dans les quartiers, les entreprises, les petites communes, au plus près des

espaces de vie et de travail des citoyens.

Pourtant, aujourd'hui, l'exemple des forums ou des rencontres publiques – avec la participation pour moitié de non communistes – montre que notre capacité de rayonnement n'est pas entamée pour peu que nous privilégions les échanges, les contacts individuels multiples que les adhérents de notre parti sont seuls susceptibles d'avoir dans leur entourage. L'exigence de proximité qui traverse toute la société impose donc, à mon avis, aux communistes une activité prenant mieux en compte cette réalité.

Il ne s'agit pas d'opposer préoccupations locales et questionnements sur la société et la

politique d'une manière globale, car le besoin est réel de saisir toutes les dimensions du débat citoyen. S'immerger dans les mouvements sociaux et sociétaux, développer des contacts, initiatives de proximité, par delà nos structures d'organisation internes, à partir de chaque militant, chaque adhérent de notre parti, me semble bien être la condition à remplir pour construire, au quotidien, dans la vie, l'alternative politique à gauche dont notre pays a besoin. C'est tout le sens de la démarche que nous avons initiée au travers nos derniers congrès. Une démarche faisant de notre parti la force révolutionnaire de notre temps et qui implique un ré-enracinement dans les entreprises, les quartiers, les localités.

**32^e Congrès :
la parole
aux communistes**

Conformément aux statuts de leur Parti, les Communistes entrent dans une nouvelle phase de la préparation de leur Congrès.

En effet, ils vont devoir se prononcer sur le texte qui sera la base commune de discussion à tous les Communistes.

Le Conseil National qui s'est tenu les 2 et 3 février a adopté un projet de base commune à une très importante majorité : 13 voix contre et 9 abstentions, intitulé «Communisme, écrire ensemble une page nouvelle».

Son objectif est de permettre au plus grand nombre de communistes de disposer d'un cadre efficace de discussion et de choix. Conformément aux statuts, ce texte a l'ambition d'énoncer non seulement l'orientation politique qui se dégage majoritairement du débat des Communistes mais également des choix «alternatifs» qui se sont exprimés.

Ainsi, il comporte en fin de chapitre, une ou des décisions proposées par le Conseil National. Puis, éventuellement, d'autres propositions de décisions, différentes voire contradictoires.

Ce texte est destiné à être amendé par les Communistes, en tout ou en partie, lors des assemblées générales de sections, les congrès départementaux et le congrès national. Elles et ils choisiront également parmi les décisions proposées – en les amendant le cas échéant, voire en leur en substituant d'autres – celles qui deviendront les décisions du congrès.



Deux «textes alternatifs»

Les statuts adoptés lors du 31^e Congrès ouvrent désormais aux adhérent(e)s qui ne se retrouveraient pas dans la base commune la possibilité de proposer des «textes alternatifs».

Ces textes correspondent à des orientations politiques si différentes de celles proposées par la «base commune» aux yeux de leurs auteurs, qu'elles ou ils n'ont pas estimé possible de s'y inscrire, malgré les choix «alternatifs» qui sont proposés.

Deux «textes alternatifs» sont donc soumis aux Communistes conformément aux statuts. L'un intitulé «reconstruire le PCF et réunifier les Communistes sur des bases révolutionnaires» est proposé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais. L'autre, intitulé «Ensemble, une nouvelle orientation pour un nouvel élan du PCF» émane d'un collectif d'au moins 200 adhérent(e)s.

Le vote des Communistes

Les Communistes sont appelés à voter du 18 au 26 février sur le texte qui deviendra la base commune de discussion.

Un numéro de «Communistes» qui a été publié dans l'Humanité du 7 février est adressé à tous les Communistes par le biais du fichier de «Transparence». La Fédération de Loire-Atlantique, quant à elle, adresse à tous les adhérent(e)s un courrier qui permettra à chacun(e) de pouvoir, s'il le désire, voter par correspondance.

Dans toutes les sections du département, des dispositions sont arrêtées pour que chaque adhérent(e) qui le désire puisse voter soit dans les locaux de section, soit dans un autre lieu.

Chaque adhérent peut prendre contact avec sa section pour connaître plus précisément les modalités du vote qui y sont arrêtées.

**Contre les violences faites aux filles
et aux femmes des cités**

Du début février au 8 mars 2003, des centaines de femmes et de jeunes filles marcheront et effectueront un *Tour de France* pour dénoncer la violence et le machisme à l'égard des filles des quartiers. Il y a un an, à la suite des Etats généraux des femmes des quartiers, la fédération nationale des Maisons des Potes prend l'initiative de cette marche, pour l'égalité et pour prolonger leur appel «Ni pute, ni soumise». Elles ont entamé leur marche le 1^{er} février à Vitry, cité Balzac, où Sohane a été brûlée vive, visage le plus extrême des violences que subissent ces jeunes filles.

Pour nous comme pour elles, les violences sont intolérables, allant des insultes, du climat de peur dans les cités au viol collectif. Ces actes sont contraires au respect mutuel, à la dignité, à la liberté et à l'égalité. «Nous nous associons et mettons nos efforts en commun pour faire reculer cette violence. Chacun et chacune, à notre niveau, nous devons agir pour une société libre et solidaire, pour vivre mieux.

La cause de ces jeunes filles est aussi la nôtre».

Tel a été le sens du message de la délégation des femmes communistes lors de la rencontre de Nantes le 5 février.

Les
Communistes
avec
les
Marcheuses

**BANQUET
DE LA FÉDÉRATION**



**Vendredi 7 mars à partir de 18h30
Halle de la Trocardière à Rezé**

Pensez dès maintenant à retenir vos places auprès d'un militant du Parti Communiste Français de votre section ou de la Fédération du Parti communiste – 41 rue des Olivettes à Nantes - Tél : 02 40 35 03 00

nla plus

DECE



**NLA : Ce
correspond-il
à la République
actuelle ?**

Michel LU
semble qu'il n
- celui de to
ce qui vient de
- celui de ré
tion, à la simpl
pétences et de
Le sujet est l
a place en effe
décentralisati
territoires et l
cohésion socia
La décentra
double sens c
démocratisati
Dans cet e
importance s'i
- le droit de
leurs propres a
- le dévelop
formes de soli
toute commun
- la recher
publiques.

Sans revenir ici sur l'ensemble du projet de loi constitutionnel, celui-ci se caractérise par la volonté de la droite de modifier le rôle de l'Etat aujourd'hui, trop régulateur et trop porteur d'une vision publique aux yeux des tenants de l'économie libérale. En même temps, il reprend des propositions qui vont dans le sens d'un rapprochement des lieux de décision et d'administration, avec la population.

Ainsi, la réforme structurelle annoncée propose la construction d'une politique de territoire avec quatre modifications apportées à la Constitution :

- inscrire la région dans la Constitution
- consacrer l'autonomie financière des collectivités locales
- ouvrir un droit à l'expérimentation pour les collectivités locales
- ouvrir le référendum décisionnel à tous les niveaux des collectivités locales.

Ces arguments développés par messieurs Chirac, Raffarin et leurs ministres se veulent feutrés et consensuels. Il faut, disent-ils, davantage de décentralisation, donner aux élus la maîtrise de leurs finances et leur garantir des ressources propres, renforcer le rôle des citoyens dans la vie locale, donner de la cohérence à la gestion publique et simplifier l'organisation administrative.

Ce n'est là qu'un langage en trompe l'œil. Dans les faits, cela va se concrétiser par la révision des lois Voynet, Chevènement, Gayssot et Vaillant.

La fiscalité locale sera réformée, mais dans le but de réduire les charges de l'Etat et sans qu'aucune garantie ne soit apportée aux collectivités locales quant à la pérennité de leurs ressources et le niveau nécessaire de celles-ci, pour exercer dans de bonnes conditions, les compétences transférées. Le concept même du droit à l'expérimentation, les conditions de l'application de ce droit ne sont pas, par ailleurs, clairement définis.

Quelques lignes caractéristiques du Projet de Loi

Constitution du 4 octobre 1958

Texte en vigueur

«Art. 1^{er} - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.»

«Art. 39 - L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement.

«Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat et déposés sur le bureau de l'une des deux assemblées. Les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale.»

«Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.»

Texte du projet de loi constitutionnelle

Article premier

L'article 1^{er} de la Constitution est complété par la phrase suivante :

«Son organisation est décentralisée.»

«Art. 72-2.- La libre administration des collectivités territoriales est garantie par des ressources dont celles-ci peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi.

«Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toute nature. La loi peut les autoriser à en fixer le taux et l'assiette, dans les limites qu'elle détermine.

«Les recettes fiscales, les autres ressources propres des collectivités et les dotations qu'elles reçoivent d'autres collectivités territoriales représentent une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. La loi organique fixe les conditions dans lesquelles cette règle est mise en œuvre.

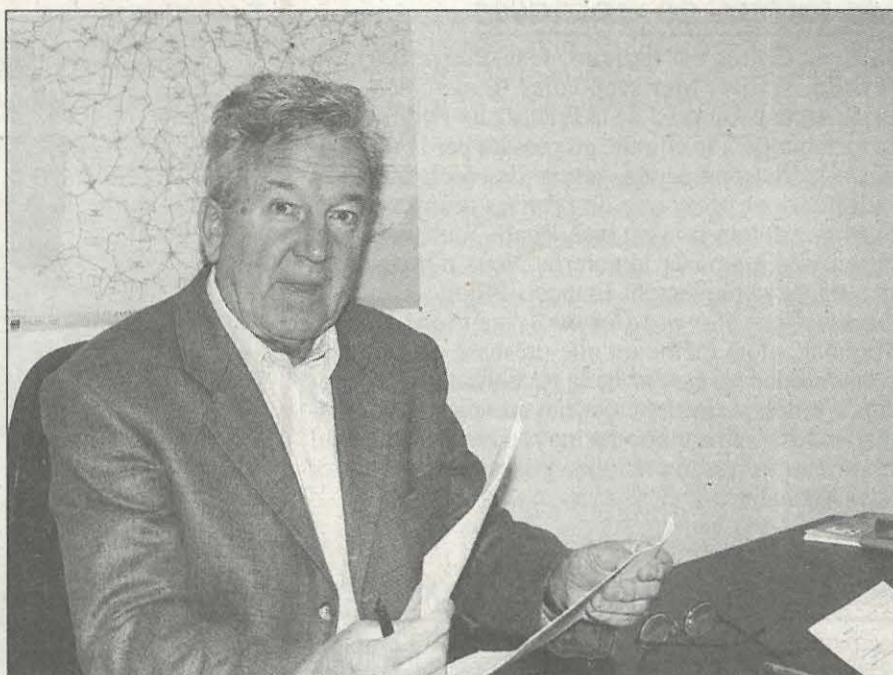
«Tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice.

«La loi met en œuvre des dispositifs pouvant faire appel à la péréquation en vue de corriger les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales.»

CENTRALISATION

Interview

Face à une telle modification de la Constitution, Les Nouvelles de Loire-Atlantique ont demandé à Michel Lucas (1), son avis sur ces perspectives et ces enjeux.



(1) Michel LUCAS, membre du Conseil National de l'ANECR Adjoint au maire de Couëron.

NLA : Alors comment faire ?

ML : Cette analyse implique une décentralisation qui s'appuie sur la recherche de la proximité, avec la définition d'une pertinence d'échelon de responsabilité entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région, ainsi que sur l'affirmation du rôle de l'Etat, qui doit être le garant de la cohésion et de la cohérence nationales.

Un Etat, qui pourrait à travers un système de planification stratégique, fixer les objectifs nationaux et les priorités dans différents domaines, en déléguant la majeure partie de la mise en œuvre de ces politiques et leur adaptation aux contextes régionaux et locaux.

Un Etat qui se doterait de moyens de contrôle et d'évaluation de leur réalisation effective.

Selon nous, plusieurs objectifs devraient présider à la définition d'une politique de décentralisation :

- en finir avec une vision unique de l'aménagement du territoire et prendre en compte les diversités culturelles, humaines ou traditionnelles des territoires
- redéfinir les relations Etat/ collectivités territoriales
- clarifier le rôle de chacune de ces collectivités
- procéder aussi à une décentralisation économique et financière sur les territoires
- renforcer la citoyenneté et la démocratie participative
- définir avec précision ce que l'on entend par autonomie financière, par ressources pérennes et par péréquation.

NLA : Alors justement, quel mécanisme mettre en place pour une nouvelle fiscalité ?

ML : Le débat autour de la réforme de la fiscalité doit s'engager en même temps que celui de la décentralisation. Celle-ci ne peut en effet s'effectuer sans moyens.

Nous proposons que cette réforme s'articule notamment autour de recettes nouvelles, comme la répartition aux collectivités du produit du relèvement de la cotisation de péréquation et la création d'une taxe sur les actifs financiers.

Selon nous, trois grands objectifs sont à mettre en œuvre :

- rétablir des relations financières équitables entre l'Etat et les collectivités territoriales
- réformer les dotations de l'Etat avec une réelle et forte péréquation, comme outil de solidarité et de véritable autonomie financière
- mobiliser de nouvelles ressources financières pour la dépense publique.

NLA : Pour résister aux projets gouvernementaux et faire avancer la démocratie. Quelles actions entendez-vous mettre en place, dans la période à venir ?

ML : Le pouvoir a créé les conditions pour un débat de spécialistes et d'initiés. Nous pourrions au contraire, élargir les capacités d'intervention de chacune et de chacun.

Chaque élu par exemple, peut dans sa commune, son quartier, organiser des rencontres à partir de questions, qui concernent les habitants qui y vivent et aborder les questions relatives à la décentralisation et à la démocratie participative.

Il faut donner la parole aux élus, aux militants, aux associations, aux habitants, intervenir dans les conseils municipaux...

Le résultat de ces rencontres pourrait être porté en délégation à chaque préfecture avant les débats du printemps au Sénat et à l'Assemblée.

Le peuple pourra exprimer son avis, à condition que celui-ci intervienne à l'issue d'un débat politique de grande ampleur, permettant à ce que chacune et chacun puissent avoir les moyens de se déterminer en toute connaissance de cause. C'est la condition pour éviter les injustices et les inégalités entre les citoyens.

Il n'est pratiquement pas un sujet de société, qui n'entre pas dans ce débat à l'apparence constitutionnelle : l'éducation, la santé, la formation professionnelle, la culture, la recherche, l'enseignement supérieur, les services publics, l'aménagement du territoire, la fiscalité, le développement économique, la prévention et la gestion des inondations, la gestion des forêts, des déchets ménagers, etc... Pratiquement tout ce qui fait le quotidien de notre fonction d'élus et de la vie des habitants, s'y trouve inclus.

Voilà pourquoi nous proposons de nous en saisir pour conjuguer l'organisation du territoire et la décentralisation avec l'action et la démocratie participative, pour des politiques de progrès social partagées.

Les colonnes des NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE, vous sont ouvertes :

La question de la décentralisation est cruciale.

Pour beaucoup d'élus, de citoyens, dans la vie familiale ou professionnelle, dans les responsabilités qui sont les vôtres, qu'elles soient associatives, politiques ou syndicales ;

ce projet de loi peut entraîner, à ce stade des propositions gouvernementales, de graves conséquences :

Quelle politique de santé, sur la recherche, sur l'énergie, sur l'éducation pour ne prendre que quelques questions.

Vous avez des exemples précis, des avis, exprimez-les en envoyant votre texte à

**NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE
41,
RUE DES OLIVETTES
44000 NANTES**

En précisant la rubrique «*Décentralisation*».

Pour une bonne conduite du débat, que nous proposons d'instaurer dans *LES NOUVELLES*, nous vous proposons des textes de 1 800 caractères maximum.



concept de décentralisation, à la démocratisation de la pour laquelle les communistes

CAS : Face à ce projet, il nous faille éviter deux écueils : ne pas rejeter en bloc, prétextant que la droite ne peut être bon maître le débat sur la décentralisation. La question des transferts de compétences du haut vers le bas. C'est bien plus complexe que cela. Il y a, pour un vrai projet politique de décentralisation, pour plus d'efficacité pour les citoyens, dans le cadre d'une décentralisation renforcée. La décentralisation doit s'effectuer dans le cadre d'une déconcentration et d'une concentration des lieux de décisions. Il faut poursuivre trois objectifs de même temps : permettre aux citoyens, de gérer eux-mêmes leurs affaires. Cela implique, à tous les niveaux, des compétences qui fondent l'existence de l'Etat. La clé de l'efficacité des gestions



RETRAITES

Les larmes de crocodiles

Jacques Chirac est indigné, Jean-Pierre Raffarin révolté, Francis Mer scandalisé. L'avalanche des plans sociaux du nord de la France aux Pyrénées, de la métallurgie à la chimie, en passant par la téléphonie et le transport aérien, suscite des déclarations en tout genre et provoque de fébriles réunions pour examiner si tout cela est bien légal. Toute cette agitation vise à amuser la galerie. Nous n'y pouvons rien, lâche cyniquement François Fillon : «*Nous ne sommes pas des magiciens*», prévient Nicole Fontaine, alors même qu'elle présente un prétendu plan d'action en faveur de la revitalisation des bassins d'emplois sinistrés. On sait que pareille proclamation d'impuissance fut payée cher par Lionel Jospin au temps des 7500 suppressions d'emploi chez Michelin.

Ne touche pas à mes choix

Le patronat a choisi de supprimer le plus d'emplois possibles et d'obtenir un meilleur taux de profit en imposant une productivité maximale. Dans l'industrie automobile, les gains de productivité ont atteint 24 % en 1997, 15,8 % en 1998, 5,6 % en 1999. Au prix de quelle «*usure*» de ces ouvriers qu'on veut faire travailler encore plus longtemps?

La droite l'avait proclamé : nul, et surtout pas la collectivité, n'a le droit de se mêler des décisions concernant la marche des entreprises : c'est un domaine réservé au patronat.

Le pouce vers le bas

Sa manière d'«*encourager l'initiative*», c'est la suspension de la loi de modernisation sociale adoptée à l'initiative des communistes qui freinait les licenciements boursiers, c'est l'abrogation de la loi Hue et donc l'encouragement au gâchis des fonds publics destinés à l'emploi comme Daewoo en donne un exemple éclatant. C'est aussi son acharnement à liquider Air Lib. L'actionnaire d'hier, Ernest Antoine Seillière, à la manière des empereurs romains, avait donné, pouce vers le bas, le signal de la mise à mort. Gilles de Robien se charge de la besogne. Sur les cimetières d'usines, le gouvernement se borne à promettre des zones franches, des territoires hors la loi où le patronat pourra encore plus réaliser de profits.

Pas de cataplasme sur une jambe de bois

Il faut sans délai des contre-feux à cet incendie social. Pour les communistes, il y a toute une série de mesures à prendre : décider d'un moratoire sur les licenciements ; revenir à une politique de contrôles qui était d'ailleurs à peine suffisante dans la loi de modernisation sociale ; donner plus de moyens aux salariés et à leurs syndicats, afin de pouvoir intervenir bien en amont dans la gestion des entreprises.

Au-delà de ces mesures concrètes, immédiates, il y a des mesures de fond à prendre pour empêcher les délocalisations et relancer l'économie, notamment par le biais d'augmentations de pouvoir d'achat mais aussi en réorientant le crédit vers l'investissement productif.

Le pouvoir est averti

Le paysage syndical et politique de la France, du 1^{er} février comptera. Peut-être même a-t-il inauguré une nouvelle période sociale. Le Premier ministre a fait les comptes et il sait que les Français étaient encore

plus nombreux qu'en janvier 2001, date de la dernière grande mobilisation : le Medef voulait déjà rayer le principe des 60 ans en refusant de financer les retraites complémentaires.



Attention à la patate chaude

Tout au long de son intervention télévisuelle, le premier ministre a soufflé le chaud et le froid, rassurant d'une main, dramatisant de l'autre, parlant à trois reprises d'un «*système déstabilisé*» et décrétant presque autant de fois «*la réforme a trop tardé*». Il se

dit attentif au secteur public mais assure aussitôt qu'il faudra bien harmoniser la durée des cotisations.

Il loue le principe de répartition, mais en appelle à l'épargne retraite.

Lapsus révélateur

A la télé, Raffarin a fait un lapsus magnifique en saluant «*la capitalisation*». Il évoque la retraite à 60 ans, mais salue la liberté de choix du départ. Comme

Balladur en 1993, il parle de réforme progressive, histoire d'amortir le choc, mais la voie montrée du doigt est exactement la même.

Motivés... Motivées

La mobilisation de l'opinion peut tenir en respect les intentions du pouvoir. Et peut-être même bien plus : lui imposer une réforme inverse à ses prétentions

rétrogrades. Ce n'est pas le moment de baisser la garde.

Les Sorinières

Plus de 60 signatures obtenues par les Communistes des Sorinières qui préparaient ainsi sur le terrain leur initiative publique sur les retraites.

Contacts, échanges, accords avec la population, c'est ainsi que Pierre Riou, responsable du Parti aux Sorinières et d'autre part Adjoint au maire analyse l'activité menée sur ce brûlant sujet d'actualité.

L'initiative publique vendredi 7 au soir réunissait 22 personnes avec la présence de Jeanine Dusseaux, responsable du Collectif Retraités de la Fédération

du Parti Communiste Français et Georges Vincent, ancien administrateur de la Sécurité Sociale à Nantes.

«*Un débat ouvert, offensif, loin de toute idée de céder devant la volonté affichée par le gouvernement de tailler nos retraites en morceaux*». C'est le sentiment qui ressortait de plus de 2 heures d'une discussion animée et combative.

Affaire à suivre.

Libertés Syndicales

La cour d'appel de Rennes revenait le 6 février sur les lourdes sanctions prononcées contre le Secrétaire de l'Union Départementale CGT 44, Serge Doussin et 3 autres syndicalistes pour «l'occupation» des locaux de l'entreprise intérimaire Synergie il y a 3 ans.

Les sanctions prononcées par le Tribunal de Grande Instance de Nantes s'élevant à 5 945,51 € de dommages et intérêts à 3 cadres de l'entreprise et l'Union Départementale et le syndicat national CGT des intérimaires à payer solidairement 21 343 € à Synergie.

C'est fort de la participation de très nombreux salariés venus soutenir Serge Doussin et les 3 sanctionnés que l'audience s'est tenue.

Loïc Moyon, l'un des salariés sanctionnés, qui était lors des faits délégué CGT de l'entreprise, a tenu à rappeler que les libertés syndicales sont purement et simplement bafouées dans ces entreprises de travail temporaire. Quant à Serge Doussin, il devait rappeler sa volonté de poursuivre le combat pour faire progresser le droit social.

De nombreux élus communistes et dirigeants départementaux du Parti Communiste Français figuraient sur le Comité de Soutien.

L'arrêt sera rendu le 27 mars prochain. Affaire à suivre...

APA : un projet de décret drastique

Un projet de décret vient d'être présenté au Comité des Finances Locales. Il prévoit la baisse des prestations des bénéficiaires de l'APA.

Le texte, dénoncé par les élus communistes, exonèrerait de toute participation financière les personnes dont les ressources mensuelles sont inférieures à 623 € contre 949 € dans la législation actuelle.

Le seuil est ainsi abaissé de plus d'un tiers. Actuellement, la participation varie de 0 à 80 % au maximum si la personne perçoit jusqu'à 3 162 €. La droite prévoit de diminuer ce seuil à 2 483 € et de porter à 90 % la participation maximale.

Les départements sont ainsi mis à contribution pour 400 millions d'Euros, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la fiscalité départementale, alors que l'impôt sur les grands fortunes vient de se voir alléger de 500 millions d'Euros.

Ensemble contre le coup d'état électoral de Raffarin

Les projets de réforme électorale du gouvernement Raffarin sont désormais connus, ils ont trois objectifs :

- Assurer une domination sans partage de l'UMP sur la représentation nationale et régionale.

- Instaurer un paysage politique français s'organisant entre une UMP hégémonique, un PS jouant le rôle d'«opposition de sa majesté» et une extrême droite gardant intacte son potentiel de nuisance dans la société, tout en étant tenue en lisère des assemblées et des exécutifs. Les autres forces politiques n'ayant le choix qu'entre la marginalisation ou la dissolution dans l'UMP ou dans le PS.

- Briser le cadre national avec ses cohérences et ses solidarités, pour mieux intégrer notre pays dans une construction européenne ultra-libérale, au travers de «super-régions».

Ainsi, la droite a entendu à sa manière le message du 21 avril, et en a tiré les conséquences. Comme au lendemain de l'instauration de la Cinquième république, elle a décidé de modifier les lois électorales à sa convenance pour s'emparer durablement de tous les leviers de pouvoir afin de mettre en place son projet de société. Elle a ciblé en particulier les régions et l'Europe, car ces deux territoires sont stratégiquement au cœur des enjeux du remodelage de la société française. Les projets électoraux de Raffarin ne peuvent être dissociés ni de la réforme constitutionnelle sur la décentralisation, ni de la convention de Giscard sur la future constitution européenne. Ils constituent une véritable machine de guerre contre toute construction politique alternative au libéralisme dans notre pays et en Europe.

En relevant, pour le second tour des régionales, les seuils de fusion de listes de 3 % à 5 %, et le

maintien de liste de 5 % à 10 %, le gouvernement pervertit totalement la logique même du scrutin proportionnel. Ainsi, dans la plupart des régions la représentation du peuple français sera quasiment réduite aux seuls élus de l'UMP et du PS dont les candidats à la Présidentielle, n'ont rassemblé le 21 avril, que 36 % des suffrages exprimés et 25 % des inscrits.

De même pour les Européennes, comment justifier de passer d'une situation où la voix de chaque citoyen compte pour une à un état où sur 50 % du territoire national les voix des communistes, des verts, des chasseurs, des radicaux de gauche, de l'extrême gauche, ne compteront pour plus rien.

Ni l'argument de la réduction de l'influence de l'extrême droite, ni l'argument de la gouvernabilité des régions ne sont recevables. En effet la réforme Pasqua en 1986 du scrutin législatif n'a en rien endigué la croissance du FN, et la prime de 25 % à la liste arrivée en tête, prévue pour les régionales, par la loi de 1999, permet dans tous les cas de figure d'assurer une majorité dans les exécutifs régionaux.

Décidément, ce projet de réforme électorale est un véritable coup d'état contre le pluralisme, contre la démocratie.

Le Parti communiste français considère que, comme pour les questions de la décentralisation et des institutions européennes, il y a urgence à ouvrir un véritable débat national sur une réforme d'ensemble des modes de scrutin pour répondre aux besoins de représentation de la société française du 21^e siècle dans toute sa diversité. Les Français doivent être consultés.

Simulation pour les européennes*

	Résultats de 1999		Projection sur 2004 avec les mêmes résultats
	%	En sièges	En sièges
PCF	6,78	5	3
PS	21,95	19	21
LO+LCR	5,18	4	2
Verts	9,72	8	7
Chasseurs	6,77	5	4
UDF	9,28	8	7
RPR/RPF (UMP)	28,87	22	28
FN/MNR	8,97	7	6
Total	100,00	78	78

Sur la base des résultats de 1999, avec les 78 sièges du traité de Nice
(*) France métropolitaine

Simulation pour les régionales*

	Nombre de régions où une fusion est possible	Nombre de régions où le maintien est possible
PCF	9	0
PS	21	20
Verts	5	0
LCR	0	0
LO	0	0
Chasseurs	1	0
UDF	7	0
FN	21	2
UMP	21	21

Sur la base des résultats des Législatives de 2002 ; sans présager des stratégies d'alliances pour le 1^{er} tour.

Corse : le mode de scrutin à l'Assemblée territoriale est différent et il n'est pas prévu de changement substantiel.

(*) France métropolitaine

Source Humanité

Ça se passe chez nous

Agenda



■ **Semaine du 18 au 26 février :**

Consultation des communistes pour l'adoption de la base commune de discussions, en vue du 32^e Congrès du Parti Communiste Français.

■ **Vendredi 7 mars :**

Banquet de la Fédération à partir de 18h30, avec animation musicale, à la Halle de la Trocardière à Rezé. Pensez dès maintenant à retenir vos places auprès de militants communistes de votre section ou à la Fédération du PCF.

■ **Les 14 et 15 mars :**

Assemblées générales des communistes, dans le cadre du 32^e Congrès, des sections de Saint-Nazaire, Brière, Loire et Sèvre et la Presqu'île.

■ **Les 22 et 23 mars :**

Assemblées générales des communistes dans le cadre du 32^e Congrès, des sections de Nantes, Rezé Sud Loire, Basse Loire et le Val de Loire

■ **Les 28 et 29 mars :**

Conférence départementale à La Montagne.

Le procès des 42

Il y a soixante ans (le 15 janvier 1943) s'ouvrait à Nantes le procès dit des 42 bien que ce soient en fait 45 inculpés qui, par une sombre matinée d'hiver, seront jugés dans la grande salle d'assises ornée de drapeaux à croix gammée. Il y a là des hommes et des femmes âgés de 17 à 57 ans, qui ont tous le même idéal patriotique. Ce sont des intellectuels, des travailleurs manuels, des républicains espagnols, pour beaucoup d'entre eux communistes qui avaient rejoint les rangs de la Résistance. Tous comparaissent devant un conseil de guerre allemand après avoir été interrogés et torturés par la police française lors de leur détention à Lafayette. Leurs chefs d'inculpation vont du vol d'explosifs au sabotage de câbles téléphoniques et électriques, d'attentats contre les collaborateurs aux vols de tickets d'alimentation.

Ces résistants, avaient, après l'exécution des 50 otages du 22 octobre 1941, de décembre 1941 à juin 1942 multiplié les actions à Nantes et dans l'agglomération donnant une ampleur jusqu'alors inégalée au combat contre l'occupant nazi. Ces

actions provoquent chez les Allemands de la colère et un très net durcissement de la répression contre la résistance. Les militants communistes sont particulièrement visés. C'est au cours de l'été 1942, qu'assisté de la section française de police anti-communiste (SPAC), le SD (service de sécurité du parti nazi) lance une vague d'arrestation en direction des jeunes appartenant ou susceptibles d'appartenir au parti communiste.

Après la lecture de l'acte d'accusation (80 pages), 49 chefs d'accusation sont retenus dont les inculpés devront se défendre, enchaînés, tête face au mur. Le réquisitoire prononcé par Gottlob est sans équivoque : «des criminels», «ils ont mérité la mort !».

Les peines requises : la mort. Le verdict du procès tombe le 28 janvier : 36 sont condamnés à mort, 3 à la prison, 3 acquittés mais 2 seront repris et déportés et le troisième verra le lendemain son acquittement transformé en condamnation à mort. Les 2 femmes (Marie Michel et Renée Losq) font l'objet d'un complément d'enquête puis

seront déportées et jugées à Aix la Chapelle. Seul l'un des inculpés (Legoff) est acquitté. Les accusés sont invités à parler. Après quelques touchantes paroles, Adam entonne la Marseillaise, repris par l'ensemble. Les juges leur ordonnent de se taire mais le tribunal et les Allemands fuient la salle d'audience. Les malheureux regagnent la prison par les couloirs obscurs, battus par les brutes, à coups de collier de chien. Dès le lendemain 9 d'entre eux sont fusillés au terrain du Bêle à Nantes puis 25 autres le 13 février, les derniers attendront quelques mois encore.

Nantais et rezéens pour la plupart, leurs noms resteront gravés dans les mémoires. Des cellules portent ou ont porté les noms de nombreux d'entre eux dans les deux villes : Louis Le Paih, Auguste Chauvin, Maurice Jouaud, Marcel Boissard, Claude Millot, Henri Adam, Gaston Turpin.... Soixante ans après, les villes de Nantes et de Rezé leur ont rendu un hommage par des cérémonies officielles : le 9 février à Rezé, le 13 février au Bêle à Nantes.

Yann VINCE

Amiante : Un barème d'indemnisation jugé insuffisant

C'est par 11 voix contre 10 (les associations de défense des victimes et les syndicats) que le barème d'indemnisation pour les victimes de l'amiante a été voté.

Pour Roland Hottelard, Président de l'Association Départementale des victimes de l'Amiante, «le gouvernement est parvenu à ses fins en laissant rentrer illégalement le Medef et la CGPME au sein de la FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante). Il a enfin obtenu une majorité pour minimiser les indemnisations aux victimes».

L'association qui ne veut pas en rester là et veut porter l'affaire devant le TASS déclare «qu'elle continuera à être aux côtés de ceux qui souffrent de la catastrophe sanitaire de l'amiante».

Saint-Brévin : L'oubli décidé

A l'occasion de la dénomination de divers secteurs publics de Saint-Brévin, il est regrettable que les propositions des associations de résistants et de déportés ainsi que celle de la section des retraités CGT de Saint-Brévin les Pins n'aient pu être retenues.

Jean-Joël Murati, Conseiller municipal communiste a rappelé que «l'une des figures marquantes de notre localité et de notre région, Maurice Piconnier, résistant et syndicaliste, militant de toutes les causes humaines, qui, par ses actes de bravoure dans la résistance et dans son action syndicale, a suscité le respect du plus grand nombre de nos concitoyens».

«Il est vraiment dommage, devait-il déclarer, que la municipalité n'ait pas cru bon de prendre en compte la demande des organisations patriotiques et syndicales qui aurait permis d'honorer, comme il se doit, une personnalité qui a marqué l'histoire locale et bien au-delà et dont Saint-Brévin devrait être fier aujourd'hui».

**Abonnez-vous
aux Nouvelles
pour 10 euros
pour l'année.**

Vous recevez les Nouvelles, vous appréciez son contenu. Pour contribuer à sa parution, à son amélioration, abonnez-vous pour 10 euros l'an en adressant vos chèques libellés à l'ordre de PCF Fédération de Loire-Atlantique 41 rue des Olivettes - 44000 Nantes